

## Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 24 JUIN 1862.

Crédits supplémentaires aux budgets du Ministère de l'Intérieur pour les exercices 1861 et 1862.

### EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSEURS,

Les dépenses de l'instruction primaire dans la province de Brabant se sont élevées, pour l'exercice 1861, à la somme de . . . . . fr. 576,469-80

Les ressources des communes, appliquées à cet objet, ont été les suivantes :

A. Fondations, donations et legs . . . . . fr.	2,790 54
B. Allocations des bureaux de bienfaisance . . . . .	58,058 »
C. Allocations communales . . . . .	154,162 74
D. Rétributions scolaires des élèves solvables . . . . .	50,856 »
E. Reliquat des exercices antérieurs. . . . .	2,243 46
Total. . . . . fr.	<u>248,110 74</u>
Déficit . . . . .	328,559 06

La province est intervenue, en exécution de l'art. 23 de la loi du 23 septembre 1842, jusqu'à concurrence d'une somme de 70,713 54

Les communes et la province s'étant acquittées de leurs obligations légales, le solde des dépenses est à charge de l'État, ci. . . . . 257,643 52

Dans la répartition des crédits alloués au Département de l'Intérieur pour l'exercice 1861, les communes du Brabant ont été comprises pour une somme totale de . . . . . 201,178 12

Il reste donc à payer un arriéré de . . . . . fr. 56,465 40

Le Gouvernement demande un crédit supplémentaire de pareille somme à rattacher au chap. XVII, art. 100, litt. D, du budget de 1861.

Le mobilier de l'hôtel du Gouvernement provincial à Anvers est dans un état de délabrement tel, qu'il y a lieu de le renouveler en grande partie, et qu'il est impossible de couvrir cette dépense au moyen des ressources ordinaires du budget économique. Une somme de fr. 14,585-60 est réclamée pour cet objet; la demande en est justifiée par les notes ci-annexées, auxquelles je crois pouvoir me référer.

D'après les ordres du Roi, j'ai l'honneur, Messieurs, de soumettre à vos délibérations un projet de loi tendant à ouvrir, au Département de l'Intérieur, les crédits nécessaires pour subvenir aux dépenses dont il s'agit.

*Le Ministre de l'Intérieur,*

ALP. VANDENPEEREBOOM.



**PROJET DE LOI.**

---



**L**eopold,

**ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, saluo.*

Sur la proposition de nos Ministres de l'Intérieur et des Finances;

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Notre Ministre des Finances est chargé de présenter, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

**ARTICLE PREMIER.**

Le budget du Ministère de l'Intérieur, pour l'exercice 1861, fixé par la loi du 28 décembre 1860, *Moniteur*, n° 364, est augmenté de la somme de cinquante-six mille quatre cent soixante-cinq francs quarante centimes (fr. 56,465-40), pour payer des dépenses arriérées du service annuel ordinaire de l'instruction primaire dans la province de Brabant. Cette somme sera ajoutée à l'art. 100 du budget de 1861.

**ART. 2.**

Le budget du Ministère de l'Intérieur, pour l'exercice 1862, fixé par la loi du 17 mars 1862, *Moniteur*, n° 79, est augmenté de la somme de quatorze mille cinq cent quatre-vingt-cinq francs soixante centimes (fr. 14,585-60), pour payer les dépenses à résulter du renouvellement d'une grande partie du mobilier de l'hôtel du Gouvernement provincial d'Anvers. Cette somme sera ajoutée à l'art. 13 du budget de 1862.

**ART. 3.**

Les crédits susmentionnés seront couverts au moyen des ressources ordinaires des exercices 1861 et 1862.

Donné à Lacken, le 23 juin 1862.

**LÉOPOLD.**

Par le Roi :

*Le Ministre de l'Intérieur,*

**ALP. VANDENPEEREBOOM.**

*Le Ministre des Finances,*

**FRÈRE-ORBAN.**

# ANNEXES.

## ANNEXE N° 1.

*Note explicative à l'appui de la demande du crédit extraordinaire pour le renouvellement d'une grande partie du mobilier de l'hôtel du gouvernement provincial d'Anvers.*

Le mobilier de l'hôtel, incomplet depuis un temps immémorial, est tombé dans un tel état de délabrement qu'un renouvellement presque intégral est devenu nécessaire.

Un seul salon est garni de draperies surannées mesquines ; si on les maintient, elles feront un déplorable effet avec leur entourage.

Le strict nécessaire fait défaut dans les chambres à coucher, là tout est à renouveler.

Dans les salons, les garnitures des meubles sont usées, déchirées, les tapis rapiécetés, couverts de couleurs et entourés de bordures pour en dissimuler les défauts.

L'impossibilité qu'il y aurait de couvrir les dépenses de renouvellement à l'aide des ressources ordinaires du budget économique est démontrée par le tableau ci-après, qui donne la décomposition, par catégories d'articles du budget économique de l'année 1861 :

1° Charbons et pommes de pin . . . . .	fr. 1,767 08
2° Impressions. . . . .	3,554 83
3° Fournitures et ouvrages de tapissier ; réparations indispensables ; location de meubles, chaises, banquettes, tables de jeu, etc., pour les soirées officielles.	
Le mobilier de l'hôtel étant très-incomplet et les ressources du budget économique insuffisantes, on est nécessairement obligé de louer des meubles pour combler les vides et remplacer les objets, qui se trouvent dans un trop grand état de délabrement pour être exhibés un jour de fête nationale ;	
4° Matériel de bureau . . . . .	3,161 68
5° Ouvrages de poëlier . . . . .	636 29
6° Cirages des salles de l'hôtel, location de chaises . . . . .	210 75
7° Blanchissage du linge de l'hôtel . . . . .	600 »
8° Ouvrages administratifs . . . . .	419 75

9. Éclairage au gaz de l'hôtel . . . . .	411 92
10. Sable . . . . .	12 »
11. Huile . . . . .	516 »
12. Entretien du mobilier de l'hôtel et des bureaux. . . . .	1,901 28
13. Fourniture de linge de table, de couchage et d'étoffes pour ameublement. . . . .	605 17
14. Bougies . . . . .	618 75
15. Salaires de l'homme de peine . . . . .	272 29
16. Achat d'un bureau-ministre pour les bureaux . . . . .	50 »
C'est le seul meuble neuf qui ait été acheté en 1861 ; quelques meubles dont on ne pouvait plus se passer, ont été achetés au marché du vendredi.	
17. Frais de route du gouverneur, des membres de la Députation et d'employés de l'administration provinciale. . . . .	710 40
18. Fourniture de brosse, etc. . . . .	72 79
19. Abonnement aux journaux. . . . .	158 25
20. Location des lustres ( <i>Voir l'observation au n° 3.</i> ) . . . . .	74 »
21. Entretien du jardin . . . . .	156 62
22. Illuminations, etc. . . . .	255 95
23. Savon . . . . .	140 »
24. Ouvrages de chaudronnier . . . . .	155 15
25. Porcelaines et cristaux. . . . .	251 75
26. Fournitures et ouvrages de lampiste. . . . .	291 15
27. Nettoyage de pendules. . . . .	59 50
28. Varia, jusqu'à concurrence du solde.	

En comparant ce tableau avec ceux que fourniraient les exercices précédents, on trouverait une situation presque analogue.

On voit qu'il n'est possible de prélever sur le crédit ordinaire qu'une insignifiante somme, une obole, pour le renouvellement des meubles usés d'un hôtel où tout est littéralement à renouveler.

On a l'espoir de réaliser dorénavant une certaine économie sur quelques articles, tels que l'éclairage, le chauffage, le blanchissage du linge, mais il est à remarquer que le produit de cette économie devrait être attribué à d'autres parties du service, qui, jusqu'ici, ont été négligées faute de fonds, le mobilier des bureaux, par exemple, qui est dans un état pitoyable, au-dessous de toute description, et ne pourrait conséquemment être affecté à l'achat de meubles pour l'hôtel. La liste des objets mobiliers à acheter porte trois lustres, quatre pendules et une glace.

A chaque fête, on est obligé de louer plusieurs lustres. Le prix de location étant très-cher, il faut calculer qu'en quelques années, on en a payé la valeur.

La dorure des pendules existantes est ternie, passée. Elles datent toutes du temps de l'Empire, leur mécanisme est usé ; elles exigent périodiquement une assez grande dépense d'entretien.

Le remplacement n'en est cependant pas demandé.

Ces pendules seront placées dans les salons secondaires ; celles dont l'achat est proposé garniront les cheminées des grands salons qui sont actuellement nues.

La glace demandée est destinée à remplacer celle qui se trouve dans le grand salon du pavillon de gauche et qui est de deux pièces et a perdu une partie de son tain.

Celle-ci pourra être utilisée dans une chambre à coucher.

Le lustre du salon du pavillon est brisé.

On ne demande que deux tapis riches.

Les autres, dont un est pourtant destiné à la chambre à coucher du gouverneur, seront en jaspet très-ordinaire.

Les cinquante-deux chaises et fauteuils garnis en erin desservent à la fois les salons de l'hôtel, les salles du conseil provincial, de la députation permanente et les appartements où se réunissent les commissions de toute nature. A l'époque de la session du conseil il n'y en a plus une seule dans les salons, et c'est alors cependant qu'il importe que le mobilier soit au grand complet.

Après cet exposé, les Chambres n'exigeront, sans doute, pas d'autres explications sur l'organisation du service économique.

L'administration provinciale s'empressera pourtant à leur demande de leur fournir les renseignements les plus détaillés sur tous les points qui embrassent le budget.

Anvers, le 27 mai 1862.

*Le Gouverneur,*  
*Signé Chev. Ed. PYCKE.*

ANNEXE N° 2.

*Liste des objets nécessaires pour l'ameublement des salons de l'hôtel du gouvernement provincial d'Anvers.*

**Salon au premier (pavillon aile gauche).**

Pendule et candélabres, bronze doré. . . . .	fr. 455 »
Glace avec cadre doré. . . . .	235 »
Cadre de glace doré. . . . .	50 »
Tapis de Tournai, 56 mètres. . . . .	1,000 »
Draperies en damas ordinaire pour quatre fenêtres . . . . .	1,000 »
4 stores en damas blanc, 12 <sup>m</sup> ,60 à fr. 2-50 . . . . .	51 50
8 rideaux mousseline brodée, à 37 francs . . . . .	296 »
Confection. Fournitures diverses. . . . .	200 »
8 chaises en acajou garnies en damas vert . . . . .	400 »
2 fauteuils — — . . . . .	400 »
4 fauteuils (Voltaire) . . . . .	300 »
1 table en acajou . . . . .	125 »
A reporter . . . . .	4,492 50

	Report. . . . . fr.	4,492 50
4 tabourets en acajou (même garniture que les chaises) :		60 »
2 sofas id. id.		400 »
8 tables de jeu en acajou . . . . .		400 »
1 petite table id . . . . .		125 »
1 console avec plaque en marbre . . . . .		150 »

**Salon au rez-de-chaussée.**

1 tapis de Tournai, 54 mètres . . . . .	1,000 »
1 pendule avec candélabres bronze doré . . . . .	455 »

**Salle à manger (rez-de-chaussée).**

1 pendule avec candelabres bronze doré . . . . .	455 »
Tapis en jaspé ordinaire, 50 mètres. . . . .	160 »
Table en acajou à coulisses . . . . .	200 »
1 étagère. . . . .	80 »
12 chaises en acajou, garniture très-simple . . . . .	480 »
1 lampe suspendue . . . . .	180 »
2 fauteuils id. . . . .	120 »
3 stores en calicot à fr. 1-25 le mètre, 8 <sup>m</sup> ,40 . . . . .	10 50
6 rideaux en mousseline à fr. 1-90 le mètre, 21 mètres. . . . .	39 90
Accessoires et placement . . . . .	20 »

**Salon de réception (rez-de-chaussée).**

2 lustres pour 25 bougies, en or vernis. . . . .	500 »
--	-------

**Chambre à coucher de M. le gouverneur.**

1 lit en acajou avec ressorts . . . . .	525 »
Draperies pour lit et rideaux . . . . .	400 »
Placement, fournitures diverses . . . . .	100 »
6 chaises en acajou, garnies en damas vert. . . . .	300 »
2 fauteuils — . . . . .	400 »
2 commodes en acajou, avec plaque en marbre . . . . .	200 »
1 toilette — avec glace mobile . . . . .	175 »
2 tables de nuit en acajou . . . . .	60 »
1 tapis jaspé ordinaire, 38 mètres . . . . .	290 »
4 matelas . . . . .	400 »
2 traversins . . . . .	} 100 »
4 oreillers . . . . .	
2 courte-pointes . . . . .	31 »
2 couvertures de lit (fines) . . . . .	70 »
2 garnitures de lavabos . . . . .	50 »
2 descentes de lit . . . . .	50 »

A reporter . . fr. 12,258 90

	Report . . . fr.	12,258 90
3 stores en calicot à fr. 1-25 le mètre, 8 <sup>m</sup> ,40.		10 50
6 rideaux en mousseline à fr. 1-90 le mètre, 21 mètres.		39 90
Accessoires et placement . . . . .		20 »

**Salle de billard.**

14 chaises acajou, garniture ordinaire . . . . .	560 »
2 fauteuils . . . . .	120 »
3 stores en calicot . . . . .	10 50
6 rideaux en mousseline. . . . .	39 90
Accessoires et placement . . . . .	20 »

**1<sup>re</sup> chambre d'étrangers.**

Table de nuit en acajou . . . . .	25 »
Toilette — avec glace . . . . .	150 »
2 matelas . . . . .	200 »
Garnitures de 18 chaises (erin) . . . . .	108 »
1 commode en acajou avec plaque en marbre . . . . .	100 »

**2<sup>e</sup> chambre d'étrangers.**

1 ressort de lit . . . . .	80 »
1 toilette en acajou avec glace . . . . .	150 »
1 table de nuit en acajou . . . . .	25 »
4 stores en calicot . . . . .	14 »
6 rideaux en mousseline . . . . .	39 90
Accessoires et placement . . . . .	30 »

**3<sup>e</sup> chambre d'étrangers.**

1 ressort de lit . . . . .	80 »
1 table de nuit en acajou . . . . .	25 »
8 rideaux en mousseline. . . . .	49 »

**Antichambre du cabinet de M. le gouverneur.**

Tapis très-ordinaire, 33 <sup>m</sup> ,40. . . . .	70 »
Tapis du grand escalier, 22 mètres . . . . .	180 »
2 draperies pour les corridors, mérinos damassé . . . . .	40 »
1 poêle pour la chapelle . . . . .	80 »

**Cabinet du gouverneur.**

1 table bureau . . . . .	100 »
--------------------------	-------

- Total. . . . fr. 14,588 60

Anvers, le 2 juin 1862.

*Le Gouverneur de la province,*  
*Signé Chev. ED. ПУСКЕ.*